



ARRETE N°2025/127
portant délégation de signature

Madame le Maire de la ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-19

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Bérangère GANDIBLEUX**, cheffe du service Finances RH et SIRH de la Ville de Mulhouse, pour :

- signer les certificats de perte des titres de transport
- signer les ordres de mission pour les agents de son service
- signer les certificats de frais de transport pour les examens et concours

Article 2 :

Les délégations de l'article 1 sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 :

Elles prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressée en bénéficie.

Article 4 :

En l'absence de Mme Bérangère GANDIBLEUX, les délégations visées à l'article 1 sont exercées dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien HELLSTERN, DRH
- Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité
- M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés, et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Sébastien HELLSTERN, DRH
- à Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- à Mme Bérangère GANDIBLEUX, cheffe du service Finances RH et SIRH
- à Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité
- à M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial
- au Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des Arrêtés

Fait à Mulhouse, le 20 janvier 2025

Madame le Maire

Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Mme Bérangère GANDIBLEUX :



Spécimen de paraphe de Mme Bérangère GANDIBLEUX :



Copie de l'arrêté :

- au service du secrétariat général (pour publication sur le site internet de la Ville de Mulhouse)
- à la direction des ressources humaines
- au Trésorier Principal de Mulhouse (par courriel)